

SCOT DE RHÔNE PROVENCE BARONNIES
Syndicat mixte

COMITÉ SYNDICAL
03 juillet 2019
Compte-rendu

N°	DELIBÉRATION	VOTE
1	Approbation du règlement intérieur du Comité syndical	Unanimité
2	Délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président	Unanimité
3	Fixation de la contribution des EPCI constitutifs du Syndicat mixte Rhône Provence Baronnie	Unanimité
4	Réglementation et conditions de mise en œuvre du remboursement des frais de transport des élus du Syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnie	Unanimité
5	Budget primitif 2019 du Syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnie	Unanimité
6	Poste de Directeur du Syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnie – Ouverture aux agents non titulaires	Unanimité
7	Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	Unanimité
8	Réglementation et conditions de mise en œuvre du remboursement des frais de transport et de mission du personnel du Syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnie	Unanimité
9	Télétransmission des actes au contrôle de légalité	Unanimité

Franck REYNIER

Président du Syndicat Mixte du SCOT Rhône Provence Baronnie